

DÉCISION nº 22 - 213

# RELATIVE AUX RÉSULTATS DE L'APPEL À PROJET AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DU PLAN FRANCE RELANCE VÉLO POUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'Ordre national du mérite

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissements

Vu l'appel à projets 2022 « Aménagements cyclables » du plan France relance vélo en Auvergne-

Rhône-Alpes en date du 15 décembre 2021 ;

Vu la circulaire du ministère des transports « Plan France Relance vélo » du 9 août 2021 actant le

montant attribué en Auvergne-Rhône-Alpes à 12 millions d'euros ;

Considérant la liste des candidatures reçues et leur analyse ;

Considérant les avis rendus par le comité régional de sélection en date du 16 juin 2022 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

# DÉCIDE

#### Article 1er

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, sont déclarés lauréats de l'appel à projets 2022 « Aménagements cyclables » du plan France relance vélo édition 2022 les projets figurant en annexe 1.

Cette liste comprend 42 projets pour un montant attribué de 12 000 000 €

#### Article 2

Tous les autres projets présentés sont non retenus, conformément aux conclusions du comité régional de sélection.

# Article 3

Les lauréats des projets mentionnés à l'article 1 sont informés de cette décision par courrier, précisant le montant qui leur sera proposée par les services de l'État, sous peine de se voir retirer le bénéfice de l'octroi de la

### Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de la DREAL.

#### Article 5

La secrétaire générale aux affaires régionales et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

## Article 6

En cas de litige, la présente décision peut être contestée dans les deux mois devant le tribunal administratif compétent.

Le préfet

Fait à Lyon, le 2 2 JUIL. 2022

Pascal MAILHOS

Marllur

# ANNEXE 1 Liste des lauréats et montants attribués

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	Rabattement des modes doux en Gare de Montluel (Liaisons 1, 2 et 2bis)	125 000,00 €
Mairie de Viriat	Réalisation d'une piste cyclable sécurisée sur le chemin du Moulin Riondaz dans le cadre de l'étude sécurité et mobilité de Viriat	136 841,00 €
Communauté de communes Bugey-Sud	Réalisation d'une voie verte entre Cressin-Rochefort et Culoz	400 000,00 €
Commune de Divonne les Bains	Aménagement d'une piste cyclable avenue du Mont Mussy (depuis le giratoire de la rue d'Arbère jusqu'au giratoire Avenue du Salève - Boulevard des Epinettes)	330 580,00 €
Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse	Itinéraire cyclable sécurisé entre Bourg-en-Bresse et Ceyzériat	675 000,00 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Gex	Voie verte d'agglomération du Grand Genève - Tronçon Pays de Gex	412 187,00 €
Vichy Communauté, Communauté d'Agglomération	Connexion Cyclable entre la commune de Charmeil et le cœur urbain de l'agglomération vichyssoise (Vichy et Bellerive-sur-Allier)	364 778,00 €
Ville d'Annonay	Aménagement du chemin de Villedieu, création d'une piste cyclable	112 000,00 €
Communauté de communes du Val de Ligne	Aménagement de la Via Ardèche (voie verte sud Ardèche) en Val de Ligne – tronçon Uzer-Largentière	605 416,00 €
Communauté d'Agglomération Arche Agglo	Réalisation du premier tronçon « Tain-Mercurol » de la liaison cyclable entre Tain l'Hermitage et Saint-Donat-sur-L'Herbasse.	675 000,00 €
Communauté de communes du Pays Beaume Drobie	Voie douce de liaison entre les bourgs centres de Lablachère et Joyeuse	286 000,00 €
Conseil départemental de la Drôme	Création d'un itinéraire cyclable sécurisé entre Valence et Montélier	500 000,00 €
Ville de Saint-Marcellin	Aménagement d'une liaison modes doux piste cycle entre le village de St Vérand et St Marcellin	633 860,00 €
Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	Aménagement pistes cyclables et cheminements piétons : longée RD1075	131 791,60 €
	Création d'un aménagement cyclable entre le centre ville de Vienne et le quartier de Malissol	675 000,00 €
Ville de Roanne	Création d'un itinéraire cyclable entre Roanne et Commelle-Vernay	464 500,00 €
Saint-Etienne-Métropole	Réalisation d'une liaison du réseau structurant vélo métropolitain entre la place Bellevue et la limite de la commune de la Ricamarie sur 1,4 km.	100 000,00 €
Loire Forez Agglomération	Création d'une voie verte rue de la République à Montbrison	105 072,00 €
Mairie De Chazelles-Sur- Lyon	Aménagement d'une voie cyclable sur la route de Saint-Galmier	148 628,00 €
Commune de Villerest	Aménagement d'une piste cyclable route de Saint Sulpice	136 046,00 €

Conseil départemental de la Haute-Loire	RD 37 - Aménagement de bandes cyclables entre Brives- Charensac et Coubon	120 000,00 €
Communauté d'Agglomération du Puy En Velay	Création de cheminements cyclables en coeur urbain, aux abords des cours d'eau de la Loire, de la Borne et du Dolaizon	121 926,00 €
Ville d'Yssingeaux	Création de voies cyclables entre St Maurice de Lignon et Yssingeaux	350 669,40 €
Commune de Saint-Amant- Tallende	Plan de mobilités douces visant à relier les services, écoles et commerces du centre-bourg aux quartiers pavillonnaires et aux communes voisines	125 480,00 €
Clermont Auvergne Métropole	Création d'une liaison cyclable entre Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne	100 000,00 €
Ville de Billom	Aménagement cyclable de l'Avenue Victor Cohalion	129 492,00 €
Commune de Lezoux	Création d'aménagements cyclables sur chemin des Charretiers et rue Henri Pourrat aux abords du collège Onslow	117 031,00 €
Communauté de Communes Vallons du Lyonnais	Création d'un itinéraire « Voie douce » entre Vaugneray et Grézieu- la-Varenne.	126 648,00 €
Métropole de Lyon	Aménagement d'une voie verte entre Sathonay-Village et Vancia, le long de la route de Vancia	215 000,00 €
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle	Voie Verte le long de la Brévenne	305 475,00 €
Communauté d'Agglomération Villefranche- Beaujolais-Saône (CAVBS)	La Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône relie son territoire à la Voie Bleue.	184 400,00 €
Conseil départemental de la Savoie	Aménagement de la véloroute V62 entre Cruet et Arbin	140 000,00 €
Communauté d'Agglomération Grand Lac	Aménagements modes actifs Sud de Grand Lac	218 936,00 €
Communauté d'Agglomération du Grand Chambéry	Aménagement d'une piste cyclable avenue des Ducs de Savoie et Pérennisation de la piste cyclable de transition du quai Sénateur Antoine Borrel	145 000,00 €
Commune de Gilly sur Isère	Liaison Gilly-sur-Isère centre-ville – Avenue Georges Pompidou	135 197,00 €
Commune de Ruffieux	Réalisation d'une liaison cyclable sécurisée pour traverser la zone artisanale et la RD991 et permettre de rejoindre la Viarhona à partir du Chef Lieu de Ruffieux et du futur parking multimodal	139 040,00 €
Communauté de communes Cœur de Savoie	Réalisation d'un aménagement cyclable reliant la commune de Montmélian au sud de l'agglomération chambérienne passant par Porte-de-Savoie	529 632,00 €
Commune de Reignier-Esery	Création d'une piste cyclable sur la rue des Ecoles	108 942,00 €
Ville de Sallanches	Création d'un aménagement cyclable en site propre sur la route de l'Arve	203 100,00 €
Communauté de communes Faucigny-Glières	Création d'un itinéraire cyclable entre Bonneville et Vougy via Thuet	675 000,00 €
Communauté d'agglomération du Grand Annecy	Voie verte reliant le centre de Saint-Jorioz à la voie verte du bord du lac	278 835,00 €
Annemasse Agglomération - Les Voirons	Aménagement d'un itinéraire cyclable entre le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare d'Annemasse (rue de la Rotonde à Ville-la-Grand) et le hameau de Crêt (Ville-la-Grand), vers le centre-bourg de Juvigny.	512 497,00 €